

Modalité de participation à l'enquête « Evaluation mensuelle de la couverture vaccinale chez les professionnels en établissements de santé » :

Pourquoi cette surveillance ?

Les professionnels travaillant en établissements de santé (PES) sont particulièrement exposés au SARS-CoV-2, et font partie des personnes prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19. Il est donc important de suivre l'avancée de la couverture vaccinale au cours du temps chez ces professionnels.

Qui participe à la surveillance, qui est concerné ?

Tous les établissements de santé d'hospitalisation, qu'ils soient publics ou privés, quelle que soit leur taille, sont concernés. Les informations recueillies concernent tous les professionnels salariés de ces établissements (PES) : professionnels de santé et autres salariés (personnels d'entretien, personnels administratif ...)

Qui remplit le questionnaire ?

Une personne référente au sein de l'établissement est désignée pour remplir le questionnaire une fois par mois. Il doit s'agir toujours de la même personne, qui renseignera son mail à chaque nouvel enregistrement.

Quand remplir le questionnaire ?

Il s'agit d'une étude mensuelle, le questionnaire est à remplir **une fois par mois**, à partir du **17 Mai 2021**. Vous avez deux semaines pour remplir ce questionnaire pour le mois en cours. Ensuite, il vous est demandé de le remplir à nouveau chaque mois à la même date jusqu'à la fin de la campagne vaccinale.

De quelles informations doit-on disposer pour remplir le questionnaire ?

Dans le questionnaire, il vous sera demandé le nombre de PES ayant reçu au moins une dose de vaccin ou ayant été complètement vacciné. Ce sont les seules informations à remplir obligatoirement pour valider le questionnaire.

Optionnel : il est demandé également, si vous disposez des informations nécessaires, la ventilation du nombre de PES vaccinés par catégorie professionnelle ou type de service, mais cela n'est pas obligatoire.

La **définition d'un PES vacciné au moins une dose contre la COVID19** est la suivante (mise à jour le 06/05/2021) :

- Tout professionnel salarié d'un établissement de santé « ayant été vacciné contre la COVID 19 » par une, deux ou trois doses de vaccin

La définition d'un **PES complètement vacciné contre la COVID-19** suit les recommandations et correspond au 19/04/2021 à un PES ayant reçu :

- deux doses de vaccin nécessitant deux doses (ex : Pfizer, Moderna, Astra-Zeneca),
- une dose de vaccin ne nécessitant qu'une dose (ex : vaccin Janssen)
- une dose de vaccin en cas d'antécédent de COVID-19
- trois doses pour personnes particulièrement à risque (immunodéprimés ...) (si connu)

Comment remplir le questionnaire ?

1. Pour accéder au questionnaire, cliquer sur le lien suivant :

<https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/682684372/scripts/aindex.php>

2. Cliquer sur « Continuer »

3. Cliquer sur le volet : « **couverture vaccinale** ».

4. Choisir dans le menu déroulant la région de localisation géographique de l'établissement pour lequel vous documentez le formulaire (**variable obligatoire**)

5. Dans le champ « numéro de FINESS » (**variable obligatoire**), saisir le FINESS géographique de l'établissement concerné par la surveillance. Les deux champs de droite sont une aide à la saisie :

- dans le champ « Recherche par numéro de FINESS (**géographique**) », vous avez la possibilité de taper les 2 premiers chiffres du code postal de l'établissement de santé, suivi du 0 ; une présélection de FINESS géographique vous est proposée. Cliquer sur « Voir le nom » pour voir le nom de l'établissement. Cliquer sur le FINESS correspondant à l'établissement de santé concerné par la surveillance, puis sur « recopier le FINESS ».

- dans le champ « recherche par nom d'établissement », vous avez la possibilité de rechercher le nom de l'établissement. Une présélection d'établissements vous est proposée. Cliquer sur l'établissement de santé concerné par la surveillance, puis sur « recopier le FINESS ».

6. Renseigner l'adresse mail professionnelle du référent qui remplit le questionnaire (**variable obligatoire**). **Cette adresse mail sera utilisée si nous avons besoin de vous recontacter.**

7- Renseigner la date à laquelle vous avez établi le dernier bilan pour la vaccination, en cliquant sur le calendrier (**variable obligatoire**). Par exemple, si vous complétez le questionnaire le 20 mai 2021, avec le nombre de professionnels vaccinés depuis le début de la campagne vaccinale jusqu'au 15 avril 2021, cliquer sur le 15 avril.

8. Question « Nombre total de professionnels salariés dans l'établissements, vaccinés ou non contre la Covid-19 » (**variable numérique optionnelle**).

Vous devez renseigner ici si vous le connaissez le nombre total de professionnels travaillant dans votre établissement, qu'ils soient vaccinés ou non contre la COVID-19

9. Question « Nombre de professionnels vaccinés par au moins une dose de vaccin * »

Indiquer ici, combien de professionnels travaillant dans votre établissement de santé ont reçu au moins une dose de vaccin (**variable numérique obligatoire**) |_|_|_|_|

Question « Nombre de professionnels étant complètement vaccinés contre la COVID-19 * »

Combien de professionnels sont complètement vaccinés contre la Covid-19 (**variable numérique obligatoire**) : |_|_|_|_|

Ce nombre doit obligatoirement être inférieur au nombre précédent.

10- tableau « Si vous disposez des données, ventiler le nombre total de PES vaccinés selon la catégorie professionnelle : »

(**Variable optionnelle**): Préciser ici, si vous la connaissez, la répartition du nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 ayant reçu au moins une dose de vaccin (colonne Vacciné au moins une dose) ou complètement vaccinés (colonne complètement vacciné) ainsi que le nombre total de professionnels salariés de l'établissement vaccinés ou non (colonne Nombre total de professionnels), par catégorie professionnelle. Le nombre total doit être égal à celui renseigné pour les variables précédentes.

11- tableau « Si vous disposez des données, Ventiler le nombre total de PES vaccinés par spécialité : »

(Variable optionnelle): Préciser ici, si vous la connaissez, la répartition du nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 ayant reçu au moins une dose de vaccin (colonne Vacciné au moins une dose) ou complètement vaccinés (colonne complètement vacciné) ainsi que le nombre total de professionnels salariés de l'établissement vaccinés ou non (colonne Nombre total de professionnels), par type de services dans lesquels exerçant principalement les professionnels en établissement de santé. Le nombre total doit être égal à celui renseigné pour les variables précédentes.

- Afin de conserver une copie de votre recueil, cliquez sur **IMPRIMER**, en haut à gauche de l'écran.
- Puis Cliquer sur Enregistrer. **ATTENTION : cette étape valide le questionnaire et envoie les données. Vous ne pouvez plus modifier vos réponses. Vous ne recevez pas de confirmation d'envoi. Il est inutile de re-saisir une nouvelle fois les mêmes données.**

Pour toute question sur cette enquête, veuillez contacter soignants-covid@santepubliquefrance.fr